

**Nombre de conseillers**

En exercice : **27**

Présents : **19**

Absents : **8**

- dont suppléé : **1**

- dont représentés : **5**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 février 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger (*arrivé à la question n°18*), TRON Jean-Michel, NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre.

**EXCUSES** : Mme LAE ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme ALLEMANDI Florence, MM BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BOUVET Patrice ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2019/25

**OBJET :** CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE INTERCOMMUNALE A BARCELONNETTE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE EN 2 TRANCHES.

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n°2018/119 du 15 mai 2018, approuvant le programme d'opération de la création de la maison de santé ;

**VU** sa délibération n°2018/172 du 31 juillet 2018, approuvant le plan de financement de la maison de santé ;

**VU** sa délibération 2018/268 du 18 décembre 2018, approuvant l'Avant-Projet Sommaire (APS) et le nouveau plan de financement ;

**VU** l'Avant-Projet Définitif (APD Ind.1) finalisé en date du 28 janvier 2019 par le groupement de maîtrise d'œuvre missionné pour le projet affichant un coût estimatif travaux d'environ de 1,4 M€ HT soit un coût global d'opération d'environ 1,6 M€ HT ;

**CONSIDERANT** la demande de la Préfecture de présenter le dossier en 2 tranches de DETR sur 2019 et 2020 ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier de financements de la Région SUD PACA dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter le dossier en 2 phases sur 2 années :

- une 1<sup>ère</sup> tranche à 1 000 000 € pour la construction du bâtiment neuf,
- une 2<sup>nde</sup> tranche à 600 000 € pour la rénovation du bâtiment ancien, les aménagements extérieurs et la liaison horizontale entre les 2 bâtiments,

afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances et du comité de pilotage de la Maison de Santé réunis le 20 février 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD Ind.1) finalisé en date du 28 janvier 2019.
- **DIT** que le projet dans sa globalité est estimé à 1 600 000 € HT dont environ 1 400 000 € de travaux et 200 000 € d'honoraires, études et frais divers.

- **DIT** que le nouveau plan de financement global du projet de maison de santé est le suivant :

Plan de financement Maison de santé Pluridisciplinaire Barcelonnette Vallée de l'Ubaye (coût d'objectif 1,6 M€)		
	%	€ HT
DETR 2019	17,44 %	278 980 €
DETR 2020	13,81 %	221 000 €
FNADT 04	9,38 %	150 000 €
DSIL - Contrat de ruralité 2020	6,25 %	100 000 €
Région SUD (acquis)	20,39 %	326 200 €
CRET 2	9,66 %	154 580 €
Total subventions	76,92 %	1 230 760 €
Autofinancement CCVUSP	23,08 %	369 240 €
Total	100,00 %	1 600 000 €

- **DIT** que le nouveau plan de financement par tranches du projet de maison de santé est le suivant :

Plan de financement Maison de santé Pluridisciplinaire Barcelonnette Vallée de l'Ubaye T1 (1 000 000 €)		
	%	€ HT
DETR 2019	27,90 %	278 980 €
FNADT 04	15,00 %	150 000 €
Région SUD	20,39 %	203 875 €
CRET 2	13,64 %	136 370 €
Total subventions	76,92 %	769 225 €
Autofinancement CCVUSP	23,08%	230 775 €
Total	100,00 %	1 000 000 €

Plan de financement Maison de santé Pluridisciplinaire Barcelonnette Vallée de l'Ubaye T2 (600 000 €)		
	%	€ HT
DETR 2020	36,83 %	221 000 €
DSIL - Contrat de ruralité 2020	16,67 %	100 000 €
Région SUD	20,39 %	122 325 €
CRET 2	3,03 %	18 210 €
Total subventions	76,92 %	461 535 €
Autofinancement CCVUSP	23,08 %	138 465 €
Total	100,00 %	600 000 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à ces financements.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer un appel d'offres pour les travaux par voie de marché à procédure adaptée, par lots techniques, et à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget annexe « *maison de santé* ».
- **DIT** que la présente délibération *annule et remplace la délibération n°2018/268 du 18 décembre 2018.*

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY

